

Partie réservée DDMC

Plaque n°



28ème SAINTE DYANE

DU 31 MAI AU 2 JUIN 2024
A FERÉ-CHAMPENOISE

PRE-INSCRIPTION

REEMPLIR SOIGNEUSEMENT EN MAJUSCULES

Nom: _____ Prénom: _____ Age: _____

Adresse complète: _____

Code postal: _____ Ville: _____ Pays: _____

E-MAIL obligatoire: _____

Type et année de ta Citroën: _____ Club: _____

Distance parcourue pour venir: _____

TARIFS DE PARTICIPATION

PRE-INSCRIPTION (Valable jusqu'au 17 mai 2024)			TOTAL
Adultes	30 euros X =	20 euros X =	
Enfants +12 ans	(avec repas)	(sans repas)	
Enfants -12 ans	GRATUIT	nombre à préciser:	

PAIEMENT

- **par chèque:** pour nos amis français, à l'ordre du "Deuch Dyane Motor Club", à envoyer avec votre pré-inscription chez: Bénédicte de la Maisonneuve, 18 rue du progrès, 51100 REIMS
- **par virement: A privilégier**

ASS DEUCH DYANE MOTOR CLUB
IBAN: FR76 1470 7027 0931 4218 0567 703
BIC: CCBPFRPPMTZ

Merci de nous confirmer par mail votre virement: secretairedmc@gmail.com

DATE

SIGNATURE

REGLEMENT DE LA 28ème SAINTE DYANE

A FERE-CHAMPENOISE

DU 31 MAI AU 2 JUIN 2024

- Tous les participants sont tenus d'acquitter les droits d'entrés en vigueur et se doivent de se déplacer avec leurs bracelets les plaques rallyes en évidence sur leurs véhicules.
- Les frais d'inscriptions ne peuvent être revus à la baisse pour des participants ne souhaitant pas bénéficier de toutes les prestations et activités de la concentration. Le tarif est un prix global pour l'ensemble de la rencontre (quelque soit le jour et l'heure d'arrivée des participants) et donnant droit à toutes les activités sans obligation cependant d'y participer
- Les sommes versées par les participants resteront acquises au Deuch' Dyane Motor Club et ne donneront lieu à aucun remboursement pour quelque motif que se soit.
- Chaque participant s'engage à respecter le site et à ne pas effectuer de dégradation sur le terrain et/ou sur les infrastructures d'accueil (arbres, sanitaires, etc..).
- **Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion pure et simple de la rencontre, de s'adonner à une course ou encore de faire une démonstration des capacités motrices d'une voiture sur l'ensemble du site.**

Une vitesse maximale de 5 Km/h se doit d'être respectée à l'intérieur du site. Il est strictement interdit de circuler à l'intérieur de la zone « ANIMATION ».

- **il est interdit de se déplacer avec les véhicules pour aller aux sanitaires du gymnase**
- **nous remercions tous les participants à respecter la propreté des sanitaires mis à votre disposition.**
- Il est strictement interdit de faire du feu au sol. Des barbecues sont à votre disposition.
- La promenade organisée n'a aucun caractère sportif. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et à ne pas mettre la vie d'autrui en danger.
- Le Deuch' Dyane Motor Club ne saurait être tenu pour responsable des vols, dégradations ou pour tout dommage subit par les véhicules participants.
- **Le Deuch' Dyane Motor Club se réserve le droit d'exclure de sa manifestation sans aucun remboursement tout participant dont l'attitude irait à l'encontre de ce règlement.**
- Le Deuch' Dyane Motor Club se réserve le droit d'utiliser un éthylotest sur une personne présentant des signes d'alcoolisation importante et l'empêcher de prendre la voiture et de participer aux sorties.
- Un exemplaire du présent règlement a été remis à chaque participant, lequel s'engage à en avoir pris connaissance et à l'avoir approuvé.

«Lu et approuvé» et signature